

PROCÈS-VERBAL

Séance plénière du conseil d'administration du 09 juillet 2020

Les membres du conseil d'administration (CA) de l'université Jean Moulin se sont réunis le jeudi 09 juillet 2020 à 14h30, sous la présidence de Monsieur Jacques COMBY, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Informations générales

Partie A

1. Scénarios de rentrée (contexte Covid-19)
2. Élaboration budgétaire 2020-2021 (première étape) :
 - a) lettre d'orientation stratégique et débat d'orientation budgétaire (DOB)
 - b) calendrier budgétaire
3. Approbation de la liste des fonctions ouvrant droit à l'attribution d'une prime
4. Régime indemnitaire 2020-2021
5. Équipement numérique étudiant

Partie B

- Questions financières
- Organisation pédagogique
- Conventions

Partie C

Questions diverses

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des professeurs : COMBY Jacques - DELESALLE NANCEY Catherine - GONTIER Thierry - SERVET Pierre – VINOT Didier

Collège B des autres enseignants : FALAISE Muriel – FAURE Patrice – GIRER Marion - OLIVIER Claudine

Collège des IATSS : BONICALZI François – COLOMBIER Fabrice – BERGHEAUD Yann - GUETAT Michèle

Collège des étudiants : LUMINIER David – DARDART Julie

Collège des personnalités extérieures : FAURE Frédéric - SCHNEIDER Jean-Michel

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège B des autres enseignants : COAVOUX Sophie par FAURE Patrice

Collège des personnalités extérieures : LAFONT-COUTURIER Hélène par SERVET Pierre - BONVALET-YOUNES Rindala par BONICALZI François

Collège des étudiants : BRUNET Marie par COMBY Jacques

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

Monsieur Laurent FERRE, représentant de la rectrice de l'académie de Lyon - FERRARI-BREEUR Christine, vice-présidente en charge des relations humaines et du dialogue social – CONDEMINÉ Yves, vice-président en charge de la stratégie numérique – LEBEAU Tifenn, directrice des ressources humaines – DESNOUES Fabienne, directrice des affaires financières – LEDENTU Marie, doyen de la faculté des lettres et civilisations – PONSOT Christel, directrice générale des services - GIRARD Pierre, doyen de la faculté des langues - CORNIC Sylvain, directeur de l'institut universitaire de technologie

ASSISTAIT ÉGALEMENT

Djanomo ABEUDJE et Stessy PETRUCCI du service des affaires juridiques, générales et des archives.

Le présent procès-verbal a été rédigé par Adrienne REY et Cécile ETIEVANT.

Le quorum étant atteint, le président, Jacques COMBY ouvre la séance à 14h45.

1. Scénarios de rentrée (contexte Covid-19)

M. SERVET explique que l'ordre du jour comporte un premier document concernant la préparation de la rentrée. Il apporte quelques éléments d'explications. Il a été réalisé suite à un groupe de travail comportant la direction des études et de la vie universitaire (DEVU), la direction du numérique (DNUM), la direction de l'immobilier et de la logistique (DIL) et les directeurs ou représentants de chacune des composantes afin d'élaborer plusieurs scénarii possibles. Ce document ne concerne pas les modalités d'examen qui, si elles doivent faire l'objet de modifications, le feront dans le cadre de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) de septembre, car celles-ci doivent être adoptées un mois au plus tard après la rentrée. En outre, dans le contexte compliqué que nous connaissons, il est probable que certaines composantes sollicitent des ajustements.

M. COMBY explique que trois scénarii sont envisageables, assez proches de ce qui se passe dans d'autres universités. Le premier scénario, semblable à une situation normale, intègre la consigne qui figure dans le projet de circulaire du ministère dont dispose l'université. Il s'agit de la distanciation physique d'un mètre entre les étudiants. Celle-ci est envisagée latéralement et non plus devant et derrière. Ainsi, le placement des étudiants dans les amphithéâtres et salles de cours est d'une place sur deux avec une disposition en quinconce entre deux rangs, ce qui n'impose plus la contrainte d'un rang sur deux. La circulaire précise que dans le cas où cette contrainte de la distance ne peut pas être respectée, les étudiants doivent porter un masque qui leur est personnel. En effet, l'université n'a pas l'obligation de fournir des masques aux étudiants mais uniquement à ses personnels. Dans le cadre de ce scénario, les équipes pédagogiques des composantes sont invitées à réfléchir sur la question.

du distanciel mais selon une logique du choix des équipes pédagogiques. En effet, certaines situations, notamment en amphithéâtre où le temps long et les fortes températures éventuelles rendent le port du masque difficile.

Le deuxième scénario est celui d'un nouveau confinement partiel selon des zones ou des régions qui peuvent être larges. Une injonction préfectorale qui oblige l'université à la distanciation est probable dans cette hypothèse. Il faudrait vraisemblablement adopter un scénario à 50% des enseignements en présentiel et 50% en distanciel. Ce n'est pas le scénario privilégié pour la rentrée mais il reste tout de moins possible. Il faut donc que les équipes soient prêtes à basculer d'un scénario à l'autre. L'université ne peut pas faire l'impasse sur ce scénario. Le travail du pôle d'accompagnement à la pédagogie numérique (PAPN) prend ici tout son sens. Les scénarii proposés sont au choix des équipes pédagogiques et leur faisabilité sera étudiée avec le PAPN. Ce scénario doit être préparé même s'il n'est pas certain qu'il soit mis en œuvre. Sauf exceptions, le calendrier universitaire n'a pas été modifié. Cela a été fait pour certains diplômes, notamment des diplômes en lien avec d'autres universités ayant organisé une rentrée tardive. De plus, dans le cadre de ce scénario, il y aura une réflexion sur les modalités de contrôle des connaissances pour fin septembre.

M. COMBY ajoute que le ministère a indiqué qu'à la rentrée la distanciation devrait être privilégiée sans impossibilité liée à nos contraintes d'espaces. La perspective d'une seconde vague en octobre oblige à envisager le déroulement des élections dans les établissements à distance. Un certain nombre de syndicats ont d'ores et déjà indiqué qu'ils refusaient que des élections aux conseils centraux ainsi que l'élection du président se déroulent à distance.

M. GONTIER fait remarquer que le taux de réussite particulièrement haut cette année au baccalauréat va entraîner une augmentation du nombre d'étudiants à la rentrée prochaine. Il pourrait y avoir une augmentation de dix pour cent du nombre d'étudiants. Il voudrait savoir comment le ministère envisage la question.

M. COMBY ne sait pas ce qui va être mis en place mais le contrat de plan Etat-Région (CPER) prochain va donner un peu de liberté aux établissements concernant leur patrimoine immobilier puisque de nouvelles formes de construction sont envisagées avec des gains d'espace. Cela ne sera pas fait pour la rentrée de septembre. Le chiffre annoncé est de plus de 35 000 étudiants à l'échelle nationale, ce qui représenterait environ 600 à 700 étudiants de plus pour l'université Jean Moulin. Au-delà de cette situation exceptionnelle, il y a déjà un accroissement annuel du nombre d'étudiants. Des efforts ont été faits, mais il faudrait en faire davantage pour certaines filières en tension, notamment les sciences politiques, le management et le droit.

Mme PONSOT annonce une augmentation du nombre de places en licence droit et sciences politiques, en licence management et sciences humaines (MSH), en licence techniques quantitatives et management (TQM) à Lyon ainsi qu'en licence MSH à Bourg-en-Bresse.

M. COMBY explique qu'au-delà des 600 places proposées sur le site de Lyon, le rectorat a demandé à l'université une augmentation de 200 places au sein des filières en tension. A la suite de discussions, cette demande a été abaissée à 60 nouvelles places pour l'université.

M. GONTIER souhaite connaître l'augmentation exacte du nombre d'étudiants à l'université Jean Moulin par rapport à l'année passée.

M. COMBY répond que le chiffre exact du nombre d'étudiants ne sera disponible qu'à la fin de la procédure de vœux et d'inscriptions. Les listes d'attente sont encore très remplies. Il est d'ores et déjà possible de dire que dans certains diplômes très demandés tels que le management et le droit, il y a beaucoup de demandes. Il remercie les composantes qui font un grand travail chaque année mais précise qu'il faut tenir compte des capacités d'accueil.

M. MARMOZ demande s'il serait possible d'élargir les plages horaires des cours. Il propose de commencer les cours à 7 heures et de les terminer vers 21 heures ou 22 heures le soir, ou éventuellement d'avoir cours le samedi.

afin de réduire le nombre de personnes sur site. Il juge qu'il serait également possible de supprimer les vacances de novembre, afin d'y placer des interventions et des cours en visioconférence.

M. COMBY répond que, sans rapporter de réponse définitive, il ne souhaite pas imposer de conditions communes à toutes les composantes. Il explique que commencer les cours plus tôt pourrait être étudié. Toutefois, finir les cours plus tard semble plus problématique. Quant aux vacances, il considère qu'il est nécessaire de consulter les étudiants. Il appelle à laisser de la liberté organisationnelle aux composantes. Il ne souhaite pas imposer un cadre fermé commun à tous. Il prend l'exemple de certains diplômes qui devront notamment débiter plus tard afin d'être en phase avec l'université Lumière Lyon 2.

M. SERVET revient sur les propositions de **M. MARMOZ**. Les amplitudes horaires actuelles permettent déjà la tenue de cours jusqu'à 21 heures. Il propose également d'utiliser le samedi matin, sur les quais et à la manufacture des tabacs. Concernant les vacances universitaires, certaines composantes l'ont envisagé notamment la faculté de droit, mais se pose la question des doubles diplômes.

M. VINOT explique que les plages horaires de l'université ne sont pas, aujourd'hui, exploitées à 100%. Sur la possibilité de débiter les cours à 7 heures, il est plus mesuré et rappelle qu'une grande partie des étudiants, venant de loin, a déjà du mal à venir pour les cours de 8 heures. Il n'est donc pas opposé à commencer les cours à 7 heures, mais à la condition de proposer du distanciel.

Mme DELESALLE-NANCEY rappelle que les enseignants qui proposaient de repousser le calendrier universitaire sont ceux qui souhaitaient proposer du distanciel afin de bénéficier de temps pour se préparer. Elle ajoute qu'un certain nombre d'enseignants se sentent impuissants face aux enregistrements de leurs cours qui pourraient être diffusés sur des réseaux libres de droits.

M. SERVET comprend cette question mais rappelle que cette crainte existe également dans le cadre de enseignements en présentiel ordinaires, si, par exemple, un étudiant enregistre le cours sur son téléphone portable

M. BERGHEAUD explique que lorsque l'établissement maîtrise les ressources, notamment numériques, il a plus d'options qu'en cas d'enregistrement sauvage. Le problème de la volatilité des ressources pédagogiques se pose également en temps normal. Il est possible de faire en sorte que l'enseignement ne soit disponible que 15 jours par exemple, ce qui nécessite de la part de l'étudiant un suivi régulier et restreint les chances de fuite ou d'enregistrement illégal.

M. SERVET rappelle que si une personne enregistre et souhaite diffuser ce qui est dit dans le cadre d'un conseil il n'y a pas de moyen de l'empêcher. Il n'y a pas de réelle solution pour se protéger de la diffusion d'un contenu quel qu'il soit.

Mme DELESALLE-NANCEY explique que l'inquiétude des enseignants touche principalement au risque d'enregistrement sauvage fait par des étudiants et non pas sur la possibilité que les cours soient repris par l'institution pour dispenser cours sans les professeurs.

Mme MARQUET revient sur la question des cours le samedi. Elle explique que ceci peut poser problème aux étudiants qui ont un emploi étudiant.

M. SERVET confirme. Il estime que les extensions d'horaire posent de toute manière problème. Si ce scénario doit se produire, cela relèvera d'un cas d'urgence, d'où la volonté de ne pas modifier d'emblée le calendrier universitaire.

Mme LEDENTU rappelle qu'il existe des dispenses d'assiduité.

M. BONICALZI souhaite apporter une autre remarque au sujet des cours en ligne. Lors d'un précédent comité technique, quelqu'un a pointé du doigt le risque que ces cours en audio ou visioconférence se retrouvent sur des

plateformes de vente en ligne plus ou moins légales. Il voudrait connaître les mesures que l'université peut prendre à ce sujet.

M. SERVET répond qu'en cas de diffusion sans autorisation, c'est à l'intéressé de déposer plainte de manière individuelle puisqu'il en est le propriétaire intellectuel. Il peut le faire avec l'aide de l'université.

M. BONICALZI souhaiterait qu'une communication ad hoc soit faite auprès des étudiants. La réutilisation multiple d'un cours magistral s'affranchissant des cours en présentiel pose également problème.

M. SERVET estime que c'est une bonne idée de rappeler les règles en la matière aux étudiants. Il explique que lors d'un précédent bureau la question a été posée de justifier et rentabiliser les cours à distance. Un directeur de composante a demandé à ce qu'un enseignant qui aurait créé un cours à distance puisse reprendre celui-ci l'année suivante en se basant sur la base du volume horaire au sein d'une maquette qui lui a été rémunérée sous forme statutaire. Il estime que cela incite à la création de cours à distance.

M. VINOT tient à rappeler les différences qui existent entre l'enseignement d'un cours en distanciel et l'enregistrement d'un cours asynchrone de type podcasts.

M. SERVET explique qu'il existe une réflexion à ce sujet. Il appelle au vote sur les scénarii, en ajoutant que le troisième scénario, non évoqué, est celui d'un confinement total où tout se déroule à distance.

Les scénarios de rentrée dans le contexte du covid-19 sont adoptés par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 21
- ✓ Nombre d'abstentions : 2
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0

2. Élaboration budgétaire 2020-2021 (première étape)

M. VINOT présente la lettre d'orientation stratégique pour l'exercice 2020-2021 ainsi que le calendrier budgétaire. Il indique que la lettre est plus courte que les années précédentes par souci de précision et de concision. Elle s'inscrit dans la continuité des années passées et dans le contexte de création de l'université-cible.

Il est renvoyé au document préalablement transmis.

M. VINOT ajoute que ses objectifs répondent à deux mots clefs marqueurs de l'identité de l'université Jean Moulin, adaptabilité et agilité.

M. SERVET demande une présentation du calendrier budgétaire dès à présent afin de procéder à un vote. Il rappelle que certains collègues doivent partir et qu'il est nécessaire d'avoir un quorum physique pour les questions budgétaires. Ainsi, s'il n'y a pas de questions qui conditionnent le vote, la discussion pourra s'engager ensuite.

M. VINOT reprend le calendrier du budget 2020-2021 qui comporte un premier temps au mois de mars avec les analyses financières, puis un deuxième, au mois de juin avec la rédaction de la lettre d'orientation budgétaire et l'envoi des maquettes. En juillet, se déroule le débat d'orientation budgétaire, en septembre le retour des propositions de budgets qui seront consolidés en septembre-octobre. Les séances d'arbitrages se déroulent ensuite et le 23 octobre aura lieu l'envoi des lettres de notification. Le 06 novembre est la date butoir pour le retour des budgets des services et composantes sur les maquettes définitives. Le projet de budget est envoyé le 02 décembre et autour du 15 décembre, le CA votera le budget initial 2021.

M. BONICALZI fait remarquer que ce budget est élaboré dans le cadre d'une continuité et s'interroge donc sur la date des élections au sein des conseils centraux.

M. SERVET répond que les élections auront lieu le 05 novembre pour une élection du président le 30 novembre et un début de mandat le premier décembre. Le vote budgétaire de décembre se fera donc avec les nouveaux élus.

M. VINOT explique qu'il reviendra au prochain CA de voter le budget et qu'aujourd'hui le CA doit se prononcer sur le processus et les orientations.

M. BONICALZI demande si quelque chose est prévu pour l'augmentation de la surface des locaux.

M. VINOT explique qu'il y a eu, dans le cadre des deux derniers mandats, une augmentation des surfaces. Actuellement, le site du palais côté nord-est est fermé pour cause de rénovation de l'aile nord, mais il sera ouvert à la rentrée, au plus tard en octobre. La quatrième révision du calendrier semble respectée pour le moment. La qualité est privilégiée à la quantité. L'université Jean Moulin a une perspective d'extension même si ce n'est pas forcément en accord avec la tendance nationale. Dans le cadre du CPER, des projets d'extension ont été déposés, nouveaux bâtiments et axe rénovation notamment pour le confort thermique et énergétique.

M. SERVET ajoute que le fait de participer au projet d'université-cible met l'université en bonne position dans le cadre du CPER.

La lettre d'orientation stratégique pour l'exercice 2021 est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 17
- ✓ Nombre d'abstentions : 03
- ✓ Nombre de voix pour : 14
- ✓ Nombre de voix contre : 00

Le calendrier budgétaire 2021 est adopté par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 17
- ✓ Nombre d'abstentions : 03
- ✓ Nombre de voix pour : 14
- ✓ Nombre de voix contre : 00

3. Approbation de la liste des fonctions ouvrant droit à l'attribution d'une prime

M. SERVET aborde le point concernant le vote du complément au référentiel des tâches d'enseignants-chercheurs concernant les PCA (prime pour charge administrative). Il ne s'agit pas de fonctions pédagogiques ni de recherches, mais plutôt de fonctions administratives pour lesquelles le référentiel indique qu'elles sont validées selon des montants pris par délibération du CA, annuellement. Cette délibération est identique à celle de l'année dernière pour les montants. La nouvelle fonction concerne celle de directeur des études au sein d'une composante, fonction qui découle de la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants (ORE) et qui doit permettre de faciliter l'orientation et le suivi des étudiants. Un montant a été fixé à 2 000 euros par composante, laissé à l'appréciation de celles-ci.

Mme LEBEAU précise que le vote vaut pour l'année universitaire 2019-2020. Elle demandera au prochain CA de voter pour l'année universitaire 2020-2021.

En l'absence de remarques ou de questions, il est procédé au vote.

La liste des fonctions ouvrant droit à l'attribution d'une prime est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 1
- ✓ Nombre d'abstentions : 03
- ✓ Nombre de voix pour : 14
- ✓ Nombre de voix contre : 00

5. Régime indemnitaire 2020-2021

Mme LEBEAU présente le régime indemnitaire 2020-2021 qui concerne l'ensemble des personnels.

Il est renvoyé au document préalablement transmis.

Mme LEBEAU indique qu'une étape importante a été franchie en 2019 avec le vote du dispositif du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques (BIATS) qui valorise les fonctions des personnels titulaires et non plus le grade ou la situation statutaire des agents. Il est soumis au vote annuel traditionnel aujourd'hui pour que les primes puissent être mises en paiement en septembre. Si certains personnels BIATS ont vu leur fonction évoluer, il y aura un ajustement, mais le cadre reste le même.

M. BONICALZI explique que le système RIFSEEP connaît beaucoup de contestations des personnels. Il est donc à perfectionner.

Mme LEBEAU rappelle qu'il s'agit d'un système qui a vocation à évoluer et demande une adaptation permanente, au gré de l'évolution des fonctions des agents au sein de l'établissement. Un temps d'ajustement était nécessaire pour une réforme de cette ampleur. Il y a eu une quarantaine de demandes de révision sur près de cinq cents dossiers et la plupart des demandes ont été traitées. Il s'agissait d'ajustements. En effet, les fiches de poste originales ne reflétaient pas toujours la réalité des fonctions exercées et des réajustements ont été opérés. **Mme LEBEAU** rappelle qu'elle se tient à la disposition des agents.

M. COMBY explique que les demandes de révision formulées par une quarantaine de personnes lors de la mise en place du système RIFSEEP ont toutes été étudiées et que les contestations étaient fondées dans une trentaine de cas. Il rappelle que ces discussions ont toujours eu lieu avec les syndicats.

M. BERGHEAUD rappelle qu'il a participé au groupe de travail mais que depuis le début, ce groupe juge qu'il y a un manque de précisions sur les fonctions. Ceci est l'une des causes principales du nombre de contestations. Ce sont des notions floues. Les membres du groupe auraient souhaité un travail de cartographie plus précis.

Mme LEBEAU rappelle que la nomenclature des fonctions est précisée par une circulaire du ministère. De plus, il est difficile d'inscrire dans une délibération destinée à s'appliquer à plus de 500 personnes, un intitulé qui satisfasse tout le monde.. Il fallait trouver une nomenclature commune en lien avec celle proposée par le

ministère. Un travail d'acculturation et d'appropriation de ces primes devra se faire. Et à ce titre, le temps de l'entretien professionnel est un temps privilégié pour indiquer en quoi la fiche de poste correspond à la nomenclature. Au cours de ce dialogue, des réévaluations de la cotation et des fonctions sont possibles. Dans le cadre de ce temps d'entretiens professionnels, il appartient au chef de service d'expliquer pourquoi, de son point de vue, la fiche de poste correspond à la nomenclature proposée dans la délibération. Elle est à l'écoute des personnels sur ce point.

M. COMBY explique que la nomenclature ne dépend pas de l'établissement, ainsi, le modèle normatif peut soulever des problèmes. Par ailleurs, il fait souligner que la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) est consciente que le modèle n'est pas parfait, mais a le mérite de proposer un modèle équitable.

Le RIFSEEP au titre de l'année universitaire 2020-2021 est adopté par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 17
- ✓ Nombre d'abstentions : 01
- ✓ Nombre de voix pour : 13
- ✓ Nombre de voix contre : 03

Mme LEBEAU propose de parler de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) qui ne concerne que les personnels BIATS titulaires. Pour certaines fonctions, des points d'indices sont ajoutés. Ces primes sont attachées à la fonction et non à la personne, même s'il s'agit d'une prime prise en compte au niveau de la retraite. La liste des fonctions transmises est identique à celle présentée l'année dernière.

M. BONICALZI souhaiterait que les NBI ne soient pas reprises car elles ne correspondent pas aux réalités du terrain. Il votera contre.

M. COMBY rappelle qu'il propose fréquemment aux syndicats de réfléchir à une nouvelle répartition.

M. BONICALZI répond que pour renouveler les NBI il faudrait des informations sur l'organigramme.

M. COMBY estime que les syndicats sont libres de contester et de repenser ce système, défini par le ministère.

M. BERGHEAUD juge que le nœud du problème est le statu quo qui persiste. La NBI est devenue un acquis social qui ne peut être remis en cause, alors même que ce n'en est pas un.

M. BERGHEAUD propose de travailler à une réforme de la NBI.

La NBI est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 17
- ✓ Nombre d'abstentions : 01
- ✓ Nombre de voix pour : 13
- ✓ Nombre de voix contre : 03

Mme LEBEAU aborde le troisième point de la question indemnitaire qui concerne les personnels BIATS contractuels avec le dispositif d'intéressement annuel versé une fois par an, en décembre. Celui-ci ne connaît aucune modification par rapport à l'année dernière.

M. BONICALZI annonce qu'il s'abstiendra. Il explique que cela fait un certain nombre d'années que ce dispositif n'a pas été revalorisé.

Le dispositif d'intéressement des personnels contractuels BIATS est adopté par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 17
- ✓ Nombre d'abstentions : 04
- ✓ Nombre de voix pour : 13
- ✓ Nombre de voix contre : 00

Mme LEBEAU aborde le dernier point sur le dispositif d'intéressement lié à la formation continue.

M. VINOT explique qu'il s'agit d'un dispositif mis en place sur injonction de l'agent comptable, qui ne pouvait plus mettre en paiement les primes suites à des jugements de la Cour des comptes considérant que ces primes ne pouvaient être versées que lorsque l'activité de formation continue était accessoire. Il s'agit aujourd'hui de préserver ces acquis auprès des agents engagés dans la formation continue. L'université Jean Moulin est la première université qui génère de la formation continue en sciences sociales avec des montants importants. C'est l'occasion d'harmoniser pour l'ensemble des agents de l'université un dispositif qui sera voté chaque année en CA dans un souci de transparence et d'équité.

M. BONICALZI explique qu'il s'abstiendra car des écarts conséquents existent au sein de ce dispositif, notamment entre les catégories A et C. Toutes les personnes impliquées devraient être prises en considération.

M. VINOT ne formule pas d'opposition de principe à intégrer d'autres personnels mais explique qu'il faut s'assurer qu'elles sont éligibles. Si l'activité de l'agent est uniquement transversale par exemple, cela peut être compliqué.

Le dispositif indemnitaire lié à la formation continue est adopté par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 17
- ✓ Nombre d'abstentions : 03
- ✓ Nombre de voix pour : 14
- ✓ Nombre de voix contre : 00

6. Équipement numérique étudiant

Mme PONSOT explique qu'une enquête a été réalisée, au niveau de l'université, permettant de cartographier l'équipement numérique des étudiants. À partir de là une demande auprès de la métropole a été faite afin de bénéficier d'une subvention basée sur plusieurs critères. Pour définir les étudiants éligibles à l'obtention d'une aide pour l'achat d'équipements numériques, les actions suivantes ont été effectuées, auprès des étudiants qui avaient répondu à l'enquête :

- Contacter les étudiants qui n'étaient pas équipés d'un ordinateur ;
- Contacter les étudiants qui n'étaient pas équipés d'une connexion internet.

75 étudiants ne disposaient pas d'une connexion internet et après la prise de contact, 41 ont pu bénéficier d'un pack connexion internet d'une valeur de 95,04 € TTC composé :

- d'une carte SIM forfait data illimité France pour 6 mois au moins durée prolongeable en fonction de la situation sanitaire;
- d'un galet Box de poche 4G pour insertion de la carte SIM ;
- du forfait d'envoi Chronopost par l'opérateur au domicile de l'étudiant.

Concernant les étudiants sans ordinateur, l'établissement a commencé par contacter tous ceux qui étaient boursiers sur critères sociaux. 167 étudiants ont ainsi été contactés et ont reçu la procédure pour se faire rembourser l'achat d'un ordinateur dans la limite de 400 euros. L'offre a ensuite été élargie aux étudiants qui étaient inscrits régulièrement à l'université, 80 étudiants en licence 1 puis 100 étudiants dans d'autres niveaux de formation. À ce jour, 20 étudiants bénéficient de l'aide et d'un remboursement déjà effectué. Par ailleurs, il a été constaté un besoin important de prêt ponctuel d'ordinateur et le parc d'ordinateur de prêt étant limité, il a été demandé, dans le cadre de la subvention, de faire l'acquisition de nouveaux appareils. Cette solution a été validée.

M. BONICALZI demande si l'enquête à laquelle les étudiants devaient répondre est la même que celle de connectivité évoquée précédemment en CA.

Mme PONSOT répond que oui et que l'enquête a été lancée avant la connaissance de cette subvention.

M. BONICALZI demande si le taux de 41% de réponse a évolué.

Mme PONSOT explique que malgré les relances le taux n'a pas évolué. Elle note que celui-ci est toutefois particulièrement important. Elle trouve plus étonnant le taux de non-réponse de ceux qui avaient déclaré ne pas être équipés, mais qui n'ont pas répondu à la proposition de bénéficier du dispositif.

M. BONICALZI estime que certains étudiants en résidence universitaire ne pouvant plus assurer de travail annexe pour subsister n'ont pas pu envisager l'achat d'un ordinateur même avec une aide de 400 euros. Il se demande s'il ne serait pas opportun de renouveler l'enquête à la rentrée.

Mme PONSOT note que dans ce cadre, le taux de 41% de réponse est un taux élevé. Elle indique que, comme tout dispositif, il s'inscrit sur une période définie avec un certain nombre de critères. Ces critères se fondent sur le fait de se manifester, a minima lors de la relance. Il semble difficile d'effectuer une seconde campagne plus intrusive, alors que l'université a également tenté de contacter ces étudiants par SMS. Le fait de pouvoir utiliser cette subvention au service des étudiants en mettant un parc d'ordinateurs en prêt, lui semble préférable à une relance.

M. BONICALZI confirme que le fait d'utiliser la subvention dans le cadre du prêt est une bonne chose. Toutefois, se pose le problème de la décontamination des objets prêtés à la rentrée.

Mme PONSOT explique qu'elle n'en sait pas plus à propos de la mise en quarantaine des objets pour l'instant, mais que bien évidemment toutes les mesures sanitaires nécessaires seront mises en œuvre

M. SERVET répond que l'université suivra les directives nationales ministérielles annoncées.

Mme PONSOT confirme et ajoute que c'est d'ailleurs un principe incontournable.

M. BONICALZI trouve le taux de réponse de l'enquête plutôt bon. Il estime que le problème se pose davantage sur le phasage. Les 59% d'étudiants qui n'ont pas répondu cachent peut-être des situations de détresse particulière.

M. SERVET considère qu'il est souhaitable d'avoir un parc informatique à disposition qui n'est pas obsolète. Quant à l'équipement des étudiants, il trouve qu'il serait dommageable d'équiper des étudiants sortants, le prêt, lui, permet de toucher assurément des étudiants entrants qui s'engagent dans un cursus.

Mme PONSOT rappelle que certains étudiants ont un équipement qui tombe en panne et qu'ils se tournent alors vers l'université pour être dépannés. Cela est à prendre en compte.

M. SERVET remercie toutes les personnes qui ont travaillé sur cette enquête qui a concerné 21 000 étudiants. Il faudra mesurer l'effectivité du besoin afin que l'enquête n'apparaisse pas comme un simple effet d'aubaine. Il trouve que le taux de réponse est très satisfaisant et permet de faire une première discrimination fine des besoins.

Mme PONSOT explique que 10 000 étudiants ont répondu à cette enquête.

La délibération sur l'équipement numérique est adoptée par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	17
✓ Nombre d'abstentions :	00
✓ Nombre de voix pour :	17
✓ Nombre de voix contre :	00

PARTIE B : CONVENTIONS, QUESTIONS FINANCIÈRES

En l'absence de questions, les documents de la partie B soumis aux membres préalablement à la séance, sont proposés à un vote unique.

Les documents proposés en partie B sont adoptés par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	17
✓ Nombre d'abstentions :	02
✓ Nombre de voix pour :	15
✓ Nombre de voix contre :	00

QUESTIONS DIVERSES

Mme MARQUET voudrait savoir si dans l'éventualité de mises en œuvre des scénarii 1 et 2, les locaux seront accessibles, notamment aux associations et s'il est envisageable de mettre en place des mesures spécifiques face au nombre de passages.

M. SERVET explique qu'il faut garder des mesures de distance et lorsque cela n'est pas possible il faut porter un masque.

Mme MARQUET souhaite savoir ce qu'il adviendra des deux micro-ondes mis à disposition des étudiants.

M. SERVET assure qu'il y aura des sprays permettant de désinfecter les surfaces des micro-ondes.

Mme DELESALLE-NANCEY demande si, dans le cadre du scénario 2, il s'agit de 50% au sein de l'université ou de chaque diplôme.

M. SERVET rappelle que l'objectif est que les salles et locaux ne soient pas utilisés à plus de 50% afin de permettre un respect de la distanciation sociale. Cela se fait en fonction des diplômes et des surfaces. Toutes les combinaisons sont possibles tant que les distances sont respectées.

M. BONICALZI se demande, dans le cadre d'un démarrage en scénario type 1, à quel stade de la montée de l'épidémie, sera mis en place un changement de scénario afin d'éviter une contamination des personnels et étudiants.

M. SERVET répond que l'université travaille sur un plan de retour d'expérience. Pour l'heure, il ne peut apporter de réponse claire sur ce point. Si le département se trouve en confinement particulier, la préfecture choisira, dans le cas d'un confinement national, ce sera l'État. La décision de passer du présentiel au distanciel sera très probablement externe.

Mme LEBEAU explique qu'une actualisation du plan de reprise de l'activité sur site (PRAS) va être réalisée avant la fin de l'année universitaire. Cette version confirmera certains éléments déjà connus, dont les mesures sanitaires de distanciation et le port du masque. Pour l'équipement des locaux, chaque service a désigné un correspondant covid-19 qui a pour mission de faire le lien avec les services techniques et de prévoir le retour sur site des personnels début septembre dans des conditions sanitaires actualisées. Si les conditions sanitaires venaient à évoluer, il y aurait une évolution des procédures mises en place au sein de l'université. S'agissant du retour d'expérience, un RETEX va être lancé dès le 1^{er} septembre sous l'égide de **M. VIDBERG**. Il comprendra des ateliers ainsi que des questionnaires. L'objectif est d'avoir un lieu d'expression sur la manière dont les personnes ont vécu cette crise.

Mme LEDENTU demande si cela touchera également les étudiants ou s'il s'agira uniquement des retours d'expérience des personnels.

Mme LEBEAU confirme qu'il est important d'avoir un retour d'expérience des usagers. Cela fera l'objet d'un questionnaire différent de celui des personnels, car les enjeux sont différents.

Mme MARQUET abonde dans ce sens et explique avoir recueilli beaucoup de témoignages d'étudiants.

M. BERGHEAUD se demande s'il ne faudrait pas tout de suite préparer les personnels enseignants à une reprise de l'enseignement à distance.

M. SERVET confirme que les personnels enseignants sont appelés à se préparer, mais qu'à ce jour ce n'est pas le scénario prévu début septembre.

M. COMBY exprime ses inquiétudes vis-à-vis d'une nouvelle vague de la pandémie. Il appelle à utiliser cette situation pour poursuivre sur la voie de la transformation de l'enseignement.

M. BONICALZI voudrait connaître le nombre de panneaux plexiglas qui seront utilisés et s'il y aura des budgets débloqués pour ces équipements.

M. COMBY rappelle qu'il ne s'agit pas d'une question de budget ou de stock. Il s'agit de mesures sanitaires qui sont suivies par l'université. Il appelle à ne pas faire plus que nécessaire, dans le respect maximal des questions sanitaires pour le personnel. Il faut suivre les recommandations officielles.

Mme LEBEAU assure que l'université est en mesure d'équiper l'ensemble des bureaux qui ne permettent pas de respecter les mesures de distanciation sociale. Les bureaux qui constituent des lieux de passage et d'accueil sont en train d'être équipés.

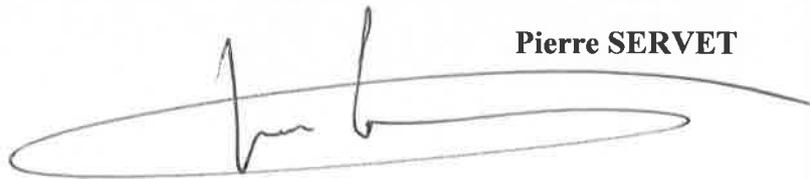
M. COMBY ajoute que le coût de la sécurité du personnel est à la charge des établissements.

Mme LEBEAU explique qu'une plaque en plexiglas de type hygiaphone qui ne couvre pas l'intégralité du bureau coûte entre 120 et 150 euros. L'équipement des points d'accueil est une priorité. Les bureaux partagés où il est impossible de respecter la distance en est une seconde. Les moyens engagés, auxquels s'ajoutent les masques et les gels, sont importants.

M. COMBY estime ces coûts en millions d'euros.

L'ordre du jour ayant été épuisé et les membres n'ayant pas d'autres questions à poser, la séance est levée à 17h41.

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président en charge du conseil d'administration et du pilotage**



Pierre SERVET

